



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU
LAC DE LA CREGUT
Mairie - 15270 TREMOUILLE
SIRET N° 489 154 583 00012**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 07 mai 2016**

L'an deux mille seize, le 07 mai à 10 h., les membres de l'Association de Sauvegarde du lac de La Cregut, déclarée en sous-préfecture de Mauriac sous numéro 17 et publié au journal officiel du 24 avril 1992, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans la Salle Polyvalente de TREMOUILLE, en présence de monsieur le Maire de Trémouille, invité.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le conseil d'administration en date du 22 avril 2016 conformément à l'article 18 des statuts (Annexe 1).

L'assemblée est présidée par monsieur MERCIER Laurent, Président, assisté par les membres du bureau. Mme CORRE Marie-Claude, Trésorière et Melle GARDY Nathalie, Secrétaire Adjointe, empêchée sont excusés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal (Annexe3). Elle permet de constater que 23 membres de l'association sont présents; 25 membres non présents ont fait parvenir dans les délais prescrits un pouvoir à divers membres présents de l'assemblée.

L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport moral :

Avancement du dossier juridique en cours,
Renouvellement statutaire de 2 membres du bureau Laurent MERCIER et Francis HUMBERT, respectivement Président et Vice-président, conformément aux statuts de l'Association.

Rapport financier :

Présentation et approbation des comptes

Questions diverses : ...

Pour étayer ses propos, le Président présente une projection en diaporama qui est commentée par l'ensemble des participants (Annexe 2).

I – Rapport moral

En préambule, suite à la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration lors de la dernière Assemblée Générale, le Président rappelle la composition du nouveau bureau :

- Président Laurent MERCIER
- Vice-président Francis HUMBERT
- Trésorière Marie-Claude CORRE
- Trésorier adjoint Jean-Paul SERRE
- Secrétaire Raymond CORRE
- Secrétaire adjointe Nathalie GARDY

Action juridictionnelle :

- La plainte contre EDF pour pollution sur le lac de La Crégut a été réceptionnée par Monsieur le procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Aurillac le 28 novembre 2014.
- Un complément au dossier lui a été notifié le 18 décembre (courrier d'EPIDOR) par notre soutien juridictionnel.
- La société d'Avocats en charge du dossier, après relance du procureur le 05 mars 2015, nous a informée le 02 avril 2015 de l'enregistrement de la plainte et de sa transmission à l'ONEMA pour enquête.
- Dans le cadre de celle-ci, notre Président a été auditionné le 04 novembre 2015.
- Une nouvelle relance a été faite auprès de la justice, sans résultat pour l'instant.
- Nous accentuons la pression pour faire avancer la procédure au mieux.

II - Renouvellement de deux membres du bureau.

Conformément aux statuts, deux membres sont renouvelables, Le Président et le Vice-président. En l'absence de candidats nouveaux, ceux-ci sont reconduits à leurs postes respectifs à l'unanimité des présents.

III– Présentation et approbation des comptes

En l'absence de la Trésorière, excusée, le rapport financier est présenté par le Trésorier Adjoint. Ce rapport financier est détaillé dans le document présenté aux participants (Annexe 4). L'année 2015 a été équilibrée, un premier versement au cabinet d'avocat a été exécuté, aucun autre n'est prévu pour l'instant dans le cadre de la procédure en cours. Cette année 2015 se traduit donc par un tout petit déficit des comptes. La mobilisation des membres permet de palier à la déficience de la commune dont nous nous passerons à l'avenir.

Le bilan financier est approuvé unanimement par les participants.

III – Journée du Lac.

La journée du lac est prévue le 06 août 2016.
Rendez vous à 10h 30 à La Crégut.
Le pique nique tiré du sac est toujours d'actualité.

V – Divers

Intervention de M. Francis HUMBERT, notre Vice-président sur la problématique du complexe de la Haute Tarentaine. Il nous confirme que le traitement du problème des sédiments a bien été occulté depuis le début du projet. Même si les analyses d'eau sont bonnes, pour l'instant, du point de vue bactériologique, l'accumulation des Matières En Suspension dans le complexe hydraulique est une bombe à retardement, qui sous peu, en plus de la pollution avérée du lac de La Crégut compromettra tout l'investissement touristique fait par les collectivités locales et régionales sur le secteur de l'Artense.

L'action en justice est la seule façon de nous faire entendre et de contraindre EDF à prendre les mesures qui s'imposent.

Les réunions du comité de pilotage dirigées par EDF sont à l'arrêt, Les études continuent peut être mais dans une totale opacité dont EDF a le secret. A chaque orage ou pluie intense, le déversement des M.E.S. continue (voir photo de présentation).

VI – Annexes

En annexe 1 une copie de la convocation.

En annexe 2 le détail de la présentation avec le bilan comptable.

En annexe 3 le tableau de présence.

En annexe 4 le bilan financier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le président sortant déclare la séance levée à 12h. et invite l'ensemble des présents à partager le pot de l'amitié.

Le secrétaire



R. CORRE

Le Président



L. MERCIER